

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 17 juin 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE196365001**

**Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc.,
pour la restauration de l'étang de la Maison de l'arbre
Frédéric-Back et autres aménagements - Jardin des
racines aux nuages - Dépense totale de
4 015 039.97 \$, taxes incluses (contrat de
3 351 369.54 \$ + contingences de 502 705.43 \$ +
incidences de 160 965 \$) - Appel d'offres public (JA-
00095) - (1 soumissionnaire).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Christian Arseneault
Vice-président

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196365001

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour la restauration de l'étang de la Maison de l'arbre Frédéric-Back et autres aménagements - Jardin des racines aux nuages - Dépense totale de 4 015 039.97 \$, taxes incluses (contrat de 3 351 369.54 \$ + contingences de 502 705.43 \$ + incidences de 160 965 \$) - Appel d'offres public (JA-00095) - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 6 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'Espace pour la vie et du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont manifesté beaucoup d'intérêt pour l'utilisation des phytotechnologies dans la restauration de l'étang de la Maison de l'arbre Frédéric-Back. Pour la Commission, il faudrait éventuellement songer à utiliser cette technologie verte et innovante sur une plus grande échelle.

Compte tenu du caractère unique de ce projet, la Commission juge que le Service a bien agi en invitant les preneurs du cahier des charges à une visite le secteur des travaux avant le dépôt des soumissions.

Bien que les caractéristiques d'un tel projet n'étaient pas de nature à attirer de nombreux entrepreneurs, la Commission trouve néanmoins décevant la présence d'un seul soumissionnaire conforme. Elle salue néanmoins la décision du Service de négocier le prix à la baisse avec l'adjudicataire, comme la loi le permet.

Enfin, les membres ont bien noté que ce projet propose une approche de développement durable en favorisant l'accessibilité universelle sur le site, en améliorant

la protection de la biodiversité et du milieu humide et en pratiquant une gestion responsable de l'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'Espace pour la vie et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE196365001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.